



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE PORTÉ PAR RP GLOBAL À CANTÉ

Date : mercredi 18 juin 2025

Lieu : Salle Polyvalente de Canté

Horaires : 18h – 20h30

Objet : Présentation du projet d'étude de faisabilité d'intégration d'un parc agrivoltaïque porté par RP Global France

Personnes présentes :

- 18 habitants de la commune de Canté dont
- M. Eric CANCEL – Mairie de la commune de Canté
- M. et Mme Bisognin – Agriculteurs propriétaires du site d'étude et gérants du GAEC Fantié
- Et M. et Mme Dymarski – Exploitants agricoles du GAEC Cap Ovin

Equipe projet de RP Global présente :

- M. Yann Lecamus – Chef de projet
- M. Louis Costenoble – Chargé de concertation

Contexte :

RP Global France a engagé au courant de l'année 2023 des discussions avec M. Bisognin pour mener une réflexion et une étude autour d'un projet agrivoltaïque sur les parcelles qu'il utilise dans le cadre de son activité agricole de cultures céréalières.

Avec l'objectif de convertir l'activité menée sur ces parcelles et la volonté de pérenniser son exploitation, l'agriculteur a identifié dans l'agrivoltaïsme des solutions pour assurer la continuité de son activité, notamment pour la reprise de celle-ci par son fils.





Ces échanges ont donné lieu à une contractualisation entre RP Global France et l'exploitant pour la mise en place d'un projet d'étude, de faisabilité et d'installation d'un parc agrivoltaïque sur une zone d'étude identifiée de 59,6 ha lui appartenant.

La réunion publique d'information s'inscrit au moment de l'étude des états initiaux de l'environnement en cours, et au sein d'un cycle de concertation à la suite d'une rencontre avec les représentants EnR de la Chambre d'agriculture, une présentation du projet auprès des conseillers municipaux.

Tous les habitants de la commune ont été conviés à la réunion par une lettre d'information envoyée en porte-à-porte dans toutes les maisons de la commune.

Au préalable de cette réunion, les proches riverains du site d'étude avaient reçu une lettre personnalisée les invitant à prendre contact avec l'équipe projet et ce sont 5 entretiens individuels qui se sont tenus dans les deux derniers mois précédant la rencontre.

Synthèse des échanges :

Après un brève introduction et présentation de chaque membre de l'équipe projet, le chargé de concertation a introduit la rencontre en expliquant que cette première réunion d'information s'inscrivait dans une continuité de premières rencontres :

- Un premier rendez-vous avec le Maire dès le début du projet puis en mai 2025 pour échanger,
- Une série de rendez-vous avec des proches riverains du site d'étude au printemps 2025,
- Puis d'une présentation du projet la veille de la réunion le mardi 17 juin dernier.

Le chargé de concertation a ensuite introduit le contexte énergétique autour de l'énergie dans lequel se situait le projet, rappelant la loi pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2 qui encourage le développement des énergies décarbonées au profit des énergies fossiles.

Par la suite, le chef de projet est venu préciser ce qu'était l'approche agrivoltaïque, détaillant la réglementation en place avec la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 et le décret d'application concernant les obligations de services de l'activité agrivoltaïque. Soulignant ainsi que :

1. L'Agriculture doit rester l'activité principale de la parcelle,
2. L'installation doit être réversible,
3. Le projet doit garantir une production agricole significative et un revenu durable à un agriculteur actif,
4. L'installation doit apporter directement à la parcelle agricole au moins un des services suivants sans en dégrader deux autres :
 - a. L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique
 - b. L'adaptation au changement climatique
 - c. La protection contre les aléas
 - d. L'amélioration du bien-être animal

Après avoir précisé ce qu'impliquait les étapes de développement d'un tel projet, en précisant l'étape dans laquelle se situait la réunion à savoir l'étude de faisabilité et de



conception, le chef de projet a également indiqué que la concertation avec la population locale rentrait notamment dans cette étape avant la définition du projet final.

A la suite de cette introduction globale, le chef de projet a présenté le site d'étude en revenant sur chaque étape de l'historique du projet.

Le site d'étude concerne des parcelles agricoles de près de 50 ha situées entre les lieux-dits Plagnol & Terrous, actuellement employées comme prairies de culture.

L'objectif du projet agricole avec le projet agrivoltaïque est de convertir les parcelles agricoles actuellement en polyculture vers une conduite agricole extensive par un élevage ovin en pâturage (L'élevage extensif ou pâturage extensif est une méthode d'élevage caractérisée par une faible densité de chargement, d'effectifs animaux dans les pâturages à l'hectare.) L'objectif est de mettre en place des solutions pour s'adapter au changement climatique, comme l'évapotranspiration des sols et lutter contre les aléas climatiques, comme la sécheresse.

Au-delà de la présentation du projet et de son calendrier, l'objet même de la réunion était de revenir sur l'ensemble des questions, des remarques et des observations que pouvaient avoir les habitants. Qu'il s'agisse du projet agricole, des caractéristiques techniques, de l'insertion paysagère jusqu'aux retombées financières du projet, du recyclage du photovoltaïque, la fin de la réunion était dédiée à aborder chacune des questions recensées. Toutes ces questions-réponses sont annexées à la fin du dit document.



Pendant tout le temps de la présentation par l'équipe projet, les habitants ont pu poser *leurs questions et leurs remarques* sur le projet, compilées ci-dessous :

Lors de la présentation de la séquence concernant les équipements d'un parc, au sujet des préconisations du SDIS :

- « *Qu'est-ce que le SDIS pense du projet ?* »

Le chef de projet précise que dans le cadre de la démarche de concertation, l'équipe projet rencontre aussi le SDIS afin de connaître leur avis. Ils seront rencontrés également une fois le projet plus abouti.

Il ajoute que « *Depuis 2006, le nombre de départs de feux liés aux parcs photovoltaïques installés sont proches de 0.* »

Lors de la présentation de la séquence concernant les étapes de développement d'un parc agrivoltaïque :



- Un habitant pose la question sur le poids des avis de la population : « *Par expérience, est-ce que notre avis (ndlr : la population) a un poids ?* »

Le chef de projet répond par l'affirmative, rappelant l'importance des contributions de la population dans le cadre de l'enquête publique. Ajoutant que c'est la Préfecture qui décide du projet, en s'appuyant sur d'autres facteurs, et des différents avis qui lui sont rendus par les commissions et les parties prenantes associées dans le cadre de l'instruction.

Le chargé de concertation précise que le temps de l'enquête publique est dédié à la prise en compte des avis de la population.

- Un habitant déplore avoir été informé du projet uniquement par le courrier et de ne pas avoir été associé préalablement. Il ajoute découvrir que le projet est bien avancé.
- Sur le bureau d'études, l'habitant demande des précisions et une habitante ajoute aussi :

—

« *Et quand on parle d'étude paysagère, ils étudient quoi exactement ? les voisins ?* »

—

Le chef de projet précise que pour le bureau d'études paysager, il s'agit du cabinet Résonances, et qu'ils étudient le paysage proche comme le paysage éloigné. Il s'agit des « *perceptions visuelles* », ajoute le chargé de concertation. Pour cela, il complète expliquant que « *des photomontages sont réalisés. Dans le cadre des études environnementales qui sont menées, une fois qu'on a l'état initial du site, une fois qu'on a la photographie des enjeux, ça nous permet de déterminer la poursuite ou non du projet.* »

Il illustre également son propos et donne l'exemple d'un projet qui n'a pas été jusqu'à l'instruction car RP Global France a préféré ne pas approfondir plus longuement le développement du projet après avoir découvert sur des espèces floristiques jugées beaucoup trop sensibles dans le cadre de l'étude du milieu naturel et de la biodiversité. Le projet aurait ainsi eu un impact résiduel sur site beaucoup trop important.

Le chef de projet détaille ensuite les principes de la séquence « ERC », « éviter – réduire – compenser » qui implique la prise en compte des conclusions des études et le besoin de réduire au maximum les incidences du projet sur le site prévisionnel.

Sur les étapes de concertation, il rappelle que des rendez-vous et des échanges auront lieu avec les services décentralisés de l'Etat, les différentes commissions, la chambre d'agriculture de l'Ariège.

- Sur la contractualisation du projet, une habitante s'interroge sur son montage et ses parties prenantes :

« *Quand vous parlez du parc, vous parlez d'un site avec un seul propriétaire ? ou s'agit-il d'un parc avec plusieurs propriétés ?* »



Cela dépend d'un projet à l'autre précise le chef de projet. Il explique que le site d'étude situé entre les lieux-dits « Planol » et « Terrous », appartient aujourd'hui au GAEC Bisognin. Il mentionne qu'une parcelle en contre-bas très visible a été retirée, et précise que la surface d'étude a été réduite à près de 46 ha.

- Concernant les études de pré-faisabilité, un habitant questionne la puissance prévisionnelle potentielle du parc :

« Avant de réfléchir à l'étude, vous avez du bien identifier quelle puissance vous planifiez sur un site comme celui-là ? »

Le chef de projet précise qu'il est ici question d'un projet prévu entre 15 et 35 MWc. Une discussion s'installe avec le rapport de puissance par panneaux et sur ce que cela représenterait à l'échelle de l'ensemble du site d'étude potentiel.

Concernant le projet agricole :

Le chef de projet revient ensuite alors sur la zone d'étude en précisant qu'il est ici question d'un site exploité par le GAEC de Fantié. Il rappelle que le GAEC a une exploitation de polyculture. Il dispose d'une SAU de 295 ha et revendique une conduite agricole raisonnée. *« Ils font de la production exclusive de céréales et à une époque, ils faisaient de l'élevage bovin mais ils ont arrêté cette activité. »*

Sur la zone d'étude, les exploitants avaient indiqué à RP Global que les sites spécifiques étaient des terrains très humides l'hiver et très secs l'été et avaient un rendement de 40 quintaux à l'hectare contre 70 à 80 sur les autres parcelles qu'ils exploitaient.

Lorsque RP Global France les a rencontrés, les propriétaires avaient déjà en réflexion un projet d'assolement pour passer de la grande culture à du fourrage.

Aujourd'hui, une partie du site est en prairie permanente et une petite partie est en prairie temporaire. Ces prairies sont aujourd'hui fauchées par le GAEC Cap'Ovin.

Aujourd'hui, installé à Saverdun, ils ne disposent pas de pâturage suffisant pour faire paître l'ensemble de leur troupeau. Ils se rendent donc dans les estives pour faire paître leur troupeau. Ainsi, dans le cadre du projet agrivoltaïque, le GAEC identifie une opportunité en termes d'économie de faire paître ses bêtes sous les panneaux.

Un projet agricole extensif est mis en place dans le cadre du projet.

- *« Existe-t-il un fermage entre le GAEC de Fantié et le CAEC Cap Ovin ? »*

Le chef de projet précise qu'il n'existe pas à ce jour de fermage constitué. Il rappelle le principe de la promesse de bail emphytéotique mise en place avec le propriétaire, et d'autre part le principe d'une convention d'exploitation agricole mis en place avec l'exploitant.

Il cite la loi en donnant l'exemple que si l'exploitation s'arrête, 18 mois maximum sont proposés pour retrouver un nouvel exploitant agricole, condition *sine qua none* pour continuer à ce que le parc poursuive le développement de son exploitation électrique.

Une discussion s'installe sur le projet agricole, sur ses porteurs et sur la viabilité potentielle du projet. Le chargé de concertation de RP Global rappelle qu'il aurait été compliqué de venir contacter plus tôt les habitants dès lors que le projet agricole n'était pas dimensionné



correctement. Il ajoute que l'opportunité de cette rencontre est d'identifier avec le plus d'attention la possibilité d'intégrer les remarques, les questions et les observations des habitants pour permettre une définition du projet et une « photographie » qui soit la plus concertée.

Concernant l'insertion paysagère :

- *« Il y a un impact visuel quand même. Vous comprenez qu'entre la vision qu'on a aujourd'hui et la vision qu'on aura avec le projet, il y aura une grande différence. Je suis partie de la ville pour aller à la campagne pour avoir une vue en ouvrant mes volets, là, ça va être un peu différent. Là dans le projet, ça impacte que quelques-uns. Ça va avoir un impact pour le voisinage, pour les VTTistes, ceux qui viennent à cheval. Ils viennent là pour profiter des paysages. Ça va changer. Je comprends après qu'en termes agricoles, ça a un avantage. Mais je veux avoir plus de renseignements. »*

Le chargé de concertation précise les distinctions qui existent entre des parcs photovoltaïques classiques comme ceux qu'on peut découvrir sur le territoire français ou ailleurs et qui ne disposent pas des mêmes services que ceux prévus par la loi sur l'agrivoltaïsme. Il ajoute que la concertation du projet implique de connaître les usages qui sont fait à proximité du site et d'en tenir compte dans le cadre du projet : la présence de VTTistes, de randonneurs. Il s'agit de considérer ces éléments pour identifier les mesures d'accompagnement.

Concernant la démarche de concertation :

Le chargé de concertation précise les termes et les mots de la concertation. Il explique que la « concertation » ne signifie pas qu'il s'agit de « co-construction » mais que l'objectif est de consulter l'ensemble des parties prenantes qui ont un avis motivé sur le projet, de consulter la population et bien identifier les points de blocage, les interrogations et les remarques sur le projet, de manière à pouvoir en tenir compte dans le cadre de la définition du projet final.

Dans le cadre des projets portés par RP Global France, des choix de reculs sur les sites d'implantation sont effectués pour des questions d'insertion paysagère sur des zones très passantes, en termes de passages de véhicules ou de personnes, ou des zones identifiées comme sensibles en termes de perception visuelle. Cela fait partie d'une concertation réussie lorsqu'un dialogue est établi et qu'une définition commune des enjeux fait l'objet de compromis.

Il rappelle ensuite les prochaines étapes de concertation et donne rendez-vous à la population à l'été prochain, une fois les conclusions des études reçues.

Concernant les bénéfiques pour le territoire :

Le chef de projet précise les retombées fiscales associées au projet et détaille l'ensemble des clés de répartition entre l'IFER (Impôt foncier sur les entreprises de réseau), la TPFB (Taxe foncière sur la propriété bâtie), la CVAE (Cotisation pour la valeur des entreprises), la CFE (Cotisation Foncière pour les entreprises).



- « *Sur un territoire comme Canté, on peut avoir jusqu'à combien de projets ?* »

Le chargé de concertation précise qu'aujourd'hui, les territoires déterminent des objectifs de production électrique et les services de la Préfecture reçoivent aujourd'hui plusieurs projets et doivent déterminer également le nombre de dossiers recevables et ceux qui doivent être améliorés. Ces services disposent de la connaissance des projets que les développeurs et les entreprises privées ne disposent pas.

Le chef de projet ajoute qu'il y a aujourd'hui une limite qui ne peut pas être dépassée au niveau du réseau électrique et que les infrastructures doivent aussi suivre pour cela.

- « *Mais qui va payer le projet ? et pour le raccordement, c'est nos impôts ?* »

Le chef de projet précise que c'est RP Global France qui assurera tous les coûts et les dépenses afférentes au projet. Il détaille ensuite le modèle économique de la société : RP Global France vend l'électricité au réseau national par le biais de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) via des appels d'offre d'Etat. Ces mêmes appels d'offre sont déterminés par la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie). RP Global France propose un prix pour la vente de l'électricité.

- « *Concernant l'état des routes et leur réfection, qui va prendre en charge le coût des travaux sur les routes du début de Canté jusqu'au projet ?* »

Le chef de projet indique que la réfection des routes sera prise en compte dans le cadre des travaux que financera RP Global France. Dans le cadre des travaux, des huissiers seront amenés à venir sur site pour constater l'état initial des routes et des chemins et RP Global France sera chargé de remettre en l'état les axes après les travaux.

- « *Et si au bout de 35 ans, si vous n'existez plus, qu'est-ce qu'il se passera ? en termes de démantèlement des parcs ?* »

Le chargé de concertation rappelle que la loi demande aux constructeurs de parcs de bloquer une somme auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, en amont de la construction. Cette somme sera allouée au démantèlement du parc, dans l'hypothèse où la société n'existe plus. Cette somme dépend de la dimension du parc.

Concernant le raccordement électrique :

- « *Mais alors ce projet est compatible avec le hangar photovoltaïque que le propriétaire possède ?* »

Le chef de projet répond et précise que le hangar que le propriétaire a installé est câblé sur un réseau basse tension quand le projet agrivoltaïque a vocation à être raccordé sur un réseau haute tension. Le projet agrivoltaïque a un raccordement qui se fera au poste source directement.

- Une autre habitante pose la question : « *Mais le raccordement va se faire sur poteau ? ou est-ce enterré ? et d'où à où ?* »



Le chef de projet répond que le raccordement se fera de manière enfouie, en sous-terrain. Concernant les trous, et le sens, c'est l'étude qui va le déterminer et il précise que ce n'est pas RP Global France qui sera le maître d'œuvre mais le gestionnaire du réseau, Enedis ou RTE, qui fera les travaux jusqu'au poste source.

Conclusion :

Les participants s'interrogent à l'issue de la réunion sur les spécificités potentielles du chantier, la durée prévisionnelle du chantier, le nombre de véhicules nécessaire. Ils échangent également sur la fixation des panneaux, sur pieux battus et non pas par scellage de béton. Ils échangent également sur les autres types de chantiers comme dans l'éolien.

L'assemblée poursuit ensuite ses échanges sur des propos plus généraux, notamment le développement des énergies renouvelables, à l'échelle du contexte international ou encore le marché électrique européen. Le chef de projet revient sur l'enjeu de souveraineté énergétique sous-jacent au développement des énergies renouvelables.

Une fois les dernières questions posées et les derniers échanges terminés, le chargé de concertation rappelle enfin les prochaines étapes et indique qu'un compte-rendu sera communiqué à l'issue de cet échange.

La soirée se termine à 20h30.

Présentation projetée lors de la réunion :



01	PRÉSENTATION DE RP GLOBAL	05	PRÉSENTATION DU SITE
02	CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE	06	PROCHAINES ÉTAPES
03	APPROCHE AGRIVOLTAÏQUE	07	BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE
04	DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE	08	QUESTIONS-RÉPONSES




RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

QUI SOMMES-NOUS ?

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité, avec plus de 40 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, et spécialisé dans les projets :

- Hydroélectricité
- Éolien
- Photovoltaïque

Une équipe multidisciplinaire qui couvre tous les métiers du développement à l'exploitation

UN ESPRIT D'ENTREPRISE AGILE ET DE PROXIMITÉ

1 000 MW de projets en développement en France

3 agences
Lille (siège social)
Bordeaux (agence Sud-Ouest)
Avignon (agence Sud-Est)

50 collaborateurs

QUALITÉ
INNOVATION
PROXIMITÉ
CONCERTATION
CITOYEN

PRESENTATION RP GLOBAL

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

UN ACTEUR MAÎTRISANT TOUTE LA CHAÎNE D'EXPERTISE



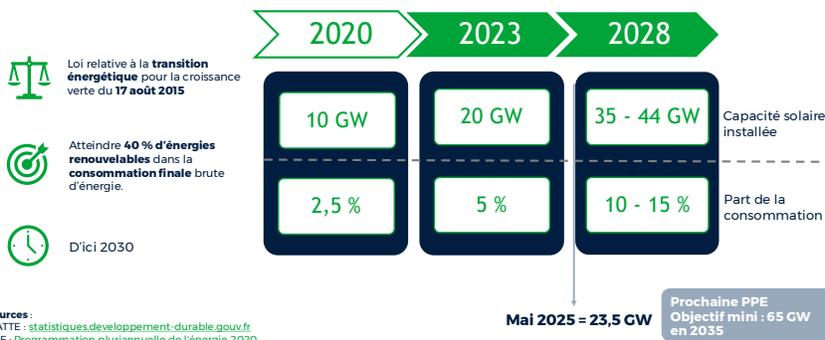
Un partenariat à long terme avec tous les acteurs du projet, à toutes les étapes, jusqu'à la mise en service du parc :

- Communication** : À chaque étape du projet
- Concertation** : Avec des porte-à-porte, publipostage et permanence d'information
- Participation** : À la vie locale et au développement durable

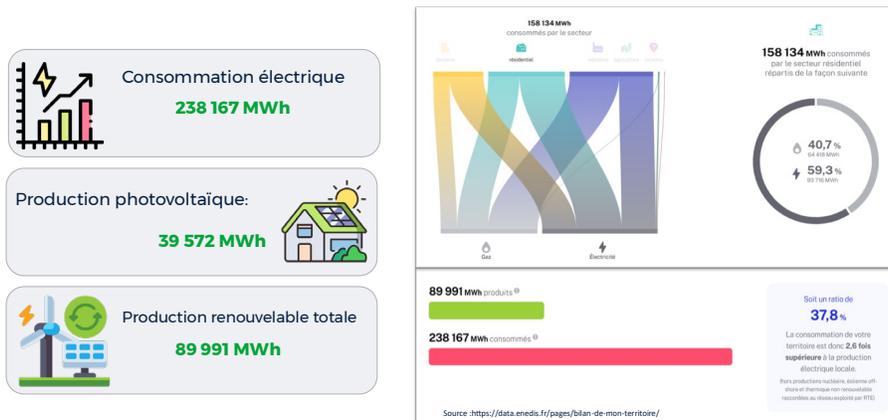




RP GLOBAL
RENEWABLE POWER
**+0,7% : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE
DE L'ENERGIE (PPE)**



RP GLOBAL
RENEWABLE POWER
CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE : CDC DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES





ICADRE RÉGLEMENTAIRE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

AGRIVOLTAÏSME : LA RÉGLEMENTATION

La Loi n°2023-175 promulguée le 10 mars 2023 dite « loi d'accélération des EnR », via son article [L314-36](#) du Code de l'énergie définit une installation agrivoltaïque :

- I. L'Agriculture **doit rester l'activité principale** de la parcelle
- II. L'installation **doit être réversible**
- III. Obligation de **garantir une production agricole significative** et un **revenu durable** à une agriculteur actif
- IV. L'installation **doit apporter** directement à la parcelle agricole **au moins un des services suivants** :

<p>1</p> <p>L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique</p>  <p>Service agronomique complémentaire permettant d'améliorer la performance agronomique, via la structure photovoltaïque elle-même ou son pilotage le cas échéant.</p>	<p>2</p> <p>L'adaptation au changement climatique</p>  <p>Les systèmes doivent apporter un ombrage bénéfique à la production agricole et limiter les effets néfastes du changement climatique, voire au travers de systèmes pilotables (évapotranspiration) et de l'adapter aux besoins des cultures.</p>	<p>3</p> <p>La protection contre les aléas</p>  <p>L'installation photovoltaïque permet en premier lieu de maintenir la production à un niveau donné.</p>	<p>4</p> <p>L'amélioration du bien-être animal</p>  <p>Évaluation par auditeur indépendant nécessaire dans le temps de vie du projet.</p>
--	---	---	---

CONCEPTION AGRIVOLTAÏQUE

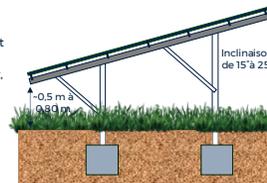
RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

LA TECHNOLOGIE STRUCTURE FIXE : CONVENTIONNELLE VS AGRIVOLTAÏQUE



STRUCTURE FIXE CONVENTIONNELLE

- Les installations fixes sont positionnées en prenant en compte la topographie et l'ombrage.
- Ce type d'installations est le plus courant, recommandé dans des zones de pentes > 10°
- Inter-rangs ~3 m
- Bas de panneau 0.5m à 0.8m
- Maximisation de la couverture énergétique

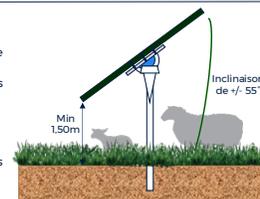


VS



STRUCTURE AGRIVOLTAÏSME OVIN

- Espacement inter-rang 4-5m, pour le passage éventuel des machines agricoles
- Bas de panneau min -1.50 m - passage des moutons et entretien du site
- Clôtures adaptées (souple, poteaux bois, maille ovin)
- Structure mono-pieux - Pieux battus
- Passage des machines agricoles
- Couverture des panneaux 40% maximum des surfaces.
- Tournières 7 m minimum





| AGRIVOLTAÏSME ÉLEVAGE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

L'AGRIVOLTAÏSME D'ÉLEVAGE



Protection des estives et
favoriser le bien-être animal

Maintien de l'activité
agricole

Optimisation des
performances économiques
de l'exploitation

Acceptabilité sociale du
projet

Αἰτίες ὀξείας ἀπαιτίας, ἀγία ἰσοπέδου βόειο κτηνοτροφικό

- Amélioration **agronomique** du sol et augmentation de la mise à l'herbe du troupeau
- Répartition uniforme des **précipitations** sous les panneaux (écartement entre les panneaux - pas de formation de rigole au sol)
- **Ombrage** de la végétation - limitation des effets de l'évapotranspiration - préservation face aux forts ensoleillements
- Répartition de l'**ensoleillement** sous les panneaux permettant une photosynthèse homogène
- Création d'un **microclimat** pouvant aller à la réduction de température lors d'épisode de fortes chaleurs
- **Bien-être animal** - éviter les stress physiques et thermique

ἰσχυρὸ ἀπαιτία ἄσ, ὅτε Σ εὐὸ π. ὕδ

- **Zone de retournement** entre les tables et la clôture
- **Espace entre panneaux** adapté entre les tables pour le passage des outils agricoles et des bêtes.
- Installation d'une **structure** trackers mono-pleux sans barre inter-rangs pour ne pas entraver le passage des engins
- **Hauteur** des modules adaptés au passage des outils agricoles

| CONCEPTION AGRIVOLTAÏQUE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES D'UN PARC AGRIVOLTAÏQUE

Éléments techniques

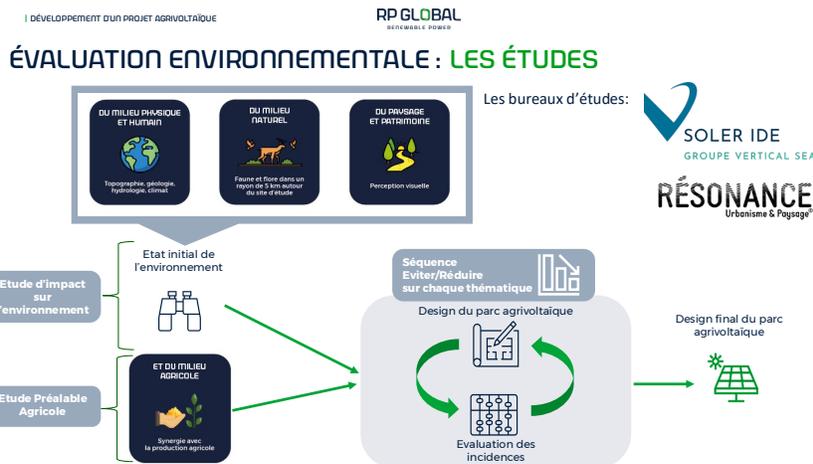
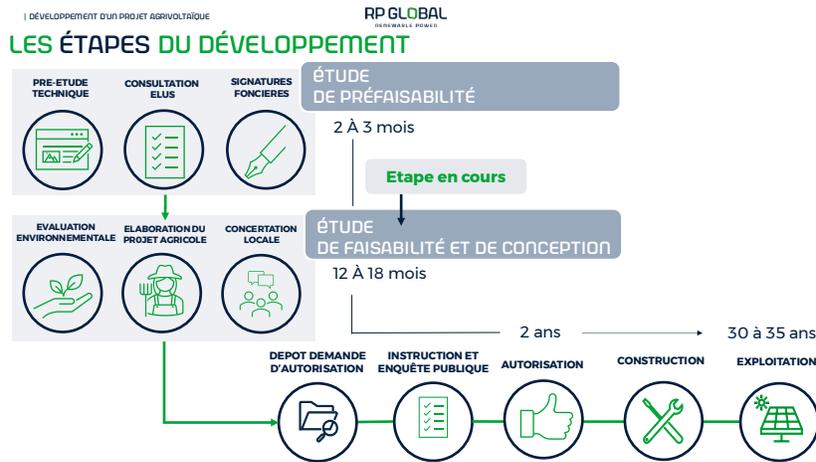
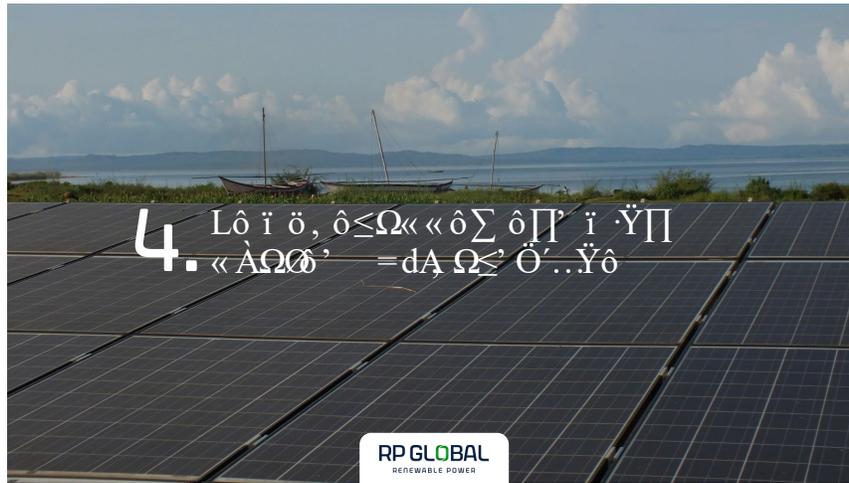
- Clôture sur le pourtour de la zone d'étude
- Poste de livraison
- Pistes lourdes
- Pistes légères enherbées

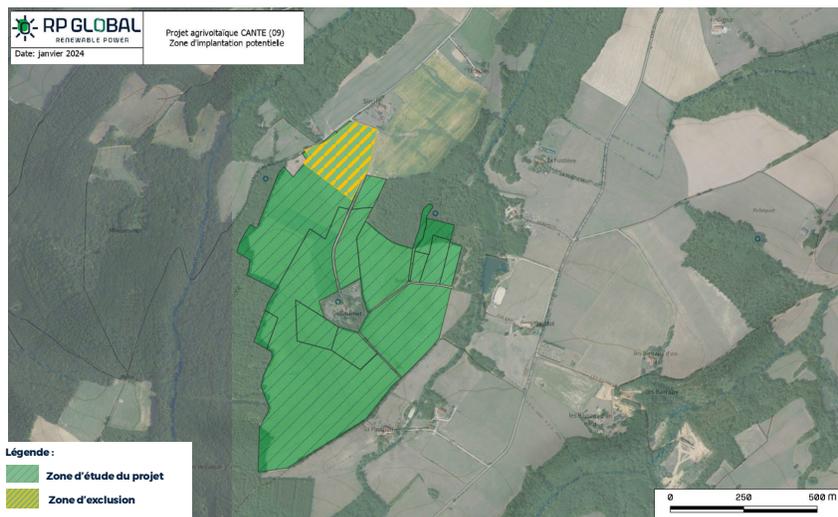
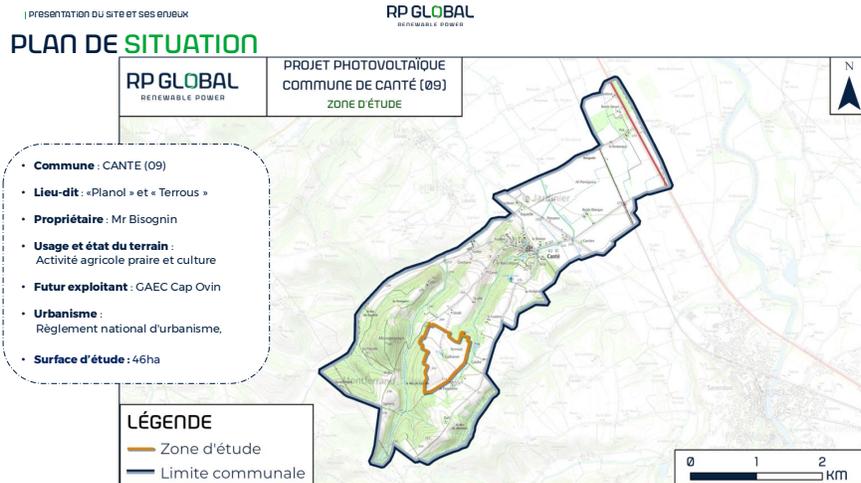


Équipements agricoles

- Clôture amovible
- Zone de contention
- Zones d'abreuvement
- Zone témoin
- Station météorologique









PRESENTATION DU PROJET AGRICOLE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

PRÉSENTATION DU PROJET AGRICOLE

Projet agricole actuel



Exploitation du GAEC La Fantie

- Famille Bisognin
- Système polyculture
- SAU 295 ha
- Conduite agricole - Raisonné
- Production de céréales

La zone d'étude :

- Terrain très sec l'été et très humide en hiver
- Terrains avec un rendement faible,
- changement progressif de l'assolement pour passer de grandes cultures à fourrage.

Projet agricole de demain



Exploitation GAEC Cap Ovin

- Famille Dymarski
- Mise en place de l'activité ovine exclusive sur les parcelles
- Aucune mécanisation du site hormis gyrobroyage 1 fois par an

• Perspectives :

- mise en place d'une conduite agricole extensive
- Garantir un rendement constant et prévisible
- Protection physique contre la prédation
- Protection physique face aux aléas climatiques - réduction du stress thermique

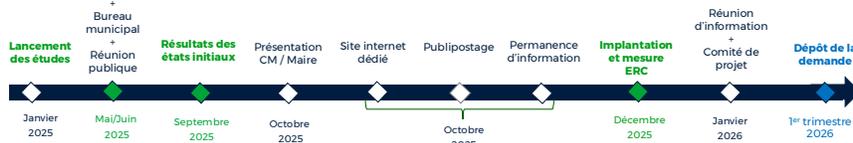


LES PROCHAINES ÉTAPES

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

ACTIONS CONCERTATION ET COMMUNICATION

1^{er} porte-à-porte



Création d'un site Internet



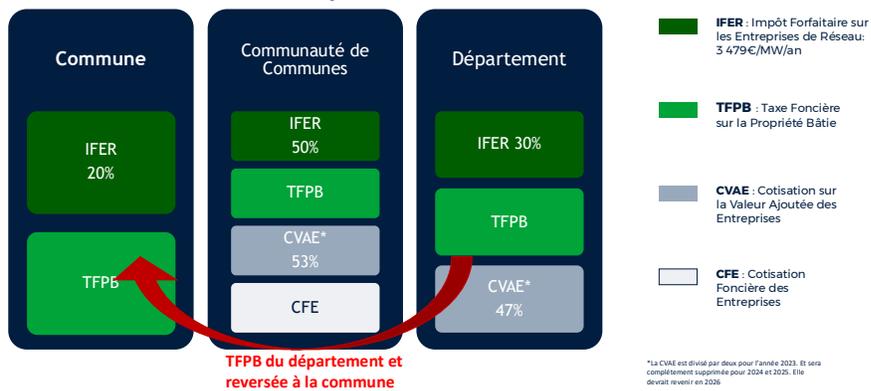
22



BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

RETOMBÉES FISCALES (CAS DES EPCI SOUS FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE)



BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

DÉVELOPPER UN PROJET QUI A DU SENS

Participer à la transition énergétique

la Programmation Pluriannuelle de l'Energie prévoyait de multiplier par cinq la production d'énergie solaire afin de répondre au défi de la transition énergétique. Le photovoltaïque sur terrains agricoles est un des moyens pour y parvenir.

Préserver l'environnement

Un projet compatible avec une agriculture sans intrant chimique et économe en eau. Il oriente les parcelles vers l'élevage ovin. L'ensemble des haies et corridors écologiques - milieux riches en flore - seront ainsi conservés, voire renforcés.

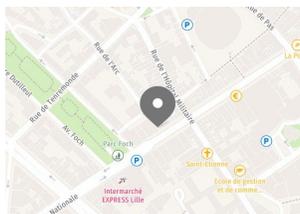
Soutenir les agriculteurs

Les éleveurs subissent les fluctuations du marché et les effets du changement climatique. De nouveaux revenus faciliteront l'évolution des exploitations sans remettre en cause leur cœur de métier.

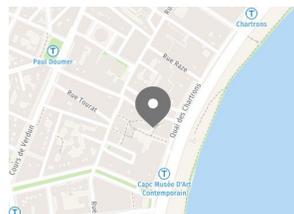
Développer le territoire

Le projet s'inscrit dans le soutien de l'activité d'un éleveur local. Il est source d'emplois et d'activités au travers d'un chantier de plus d'un an et d'une maintenance sur 30 ans. Les taxes et impôts versés aux collectivités bénéficient à tous.





RP Global France
Siège Lille
213 rue de Turin
59000 Lille



RP Global France
Antenne Bordeaux
Les Bureaux de la Cité
Mondiale
23 Parvis des Chartrons
33000 Bordeaux



RP Global France
Antenne Avignon
395 rue du Grand
Gigognan
84000 Avignon

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

Tel : +33 (0)3 20 51 16 59
www.rp-global.com

